

Commission Recherche Plénière 21 janvier 2020

Présents :

M. Alquier, Vice-Président
J.-C. Billaut, P. Boissé, E. Bricout, A. Chuard, R. Clarisse, X. Corby, C. Dreveau, M.-L. Gely, C. Georgelin, S. Cordier(M. Guérin), I. Laffez, F. Lecaille, C. Lecouvey, S. Leturcq, V. Maillard, P. Melé, E. Moyse, S. Osu, V. Pennequin, L. Seabra, A. Thalineau, I. Virlogeux-Payant, C. Staub, P. Vourc'h, M. Zapata

Invités : I. Guillouet

Excusés :

K. Abderemane, A. Chami, G. Bodi, M. Braibant, S. Chevalier, V. Cotro, F. Delaleu, N. Dubouloz, E. Fouquereau, G. Glevarec, E. Huguet, M. Latroche, M. Porcheron, G. Semedo, P. Simonetti

Vers 14h, des personnels issus de différents UFR et départements, sans revendiquer aucune étiquette particulière, sont venus à la commission recherche plénière et ont souhaité prendre la parole avant le début de séance. Ainsi, ils ont distribué plusieurs motions qui ont été votées ces derniers jours dans leurs structures. Puis, ils se sont adressés aux membres de la commission recherche à propos du projet de Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche (LPPR) et ont demandé à la commission recherche de prendre une position par rapport à cette loi.

Après cette intervention, ils quittent la salle. Daniel Alquier ouvre la séance à 14h10 et annonce l'ordre du jour, en précisant qu'un point sur la LPPR est inscrit à l'ordre du jour et sera discuté en fin de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Intervention de Jérôme Casas – Chargé de mission pour le projet de label HRS4R
- 2) Renouvellement d'une partie du Comité éditorial des PUF – pour décision
- 3) Aide aux doctorants internationaux (ADI) – modalités et constitution d'une commission ad-hoc – pour avis
- 4) Validation de J. Thibonnet à la direction de l'unité de recherche SIMBA - pour décision
- 5) Informations générales & Discussions

1. Intervention de Jérôme Casas – Chargé de mission pour le projet de label HRS4R

Jérôme Casas, chargé de mission pour le projet de label HRS4R, présente devant la commission recherche l'état d'avancement de la démarche HRS4R.

En préambule, il dresse un état des lieux des projets européens qui pourraient baisser en nombre dans le futur si l'Université de Tours ne disposait pas de ce label à terme, alors même que l'ambition de notre établissement est d'obtenir davantage de fonds européens.

Il rappelle que le calendrier, aujourd'hui figé par la signature du code et de la charte européenne du chercheur par l'établissement, nous impose un dépôt du dossier de demande de labélisation d'ici au 4 octobre 2020. Entre temps, plusieurs démarches doivent être entreprises et finalisées.

La phase initiale d'analyse des forces et faiblesses de notre établissement vient de s'achever.

Les 4 groupes de travail ont analysé les 40 items pour établir l'état d'avancement de l'université et les actions à mener pour atteindre les objectifs fixés. A ce stade, 75 actions ont émergé et doivent être encore réduites à une soixantaine suite à des regroupements. Il faudra ensuite déterminer le coût de ces actions, les hiérarchiser afin de décider celles à retenir ou abandonner.

Des axes forts commencent à se dégager autour des post-docs, du « mentoring », d'une meilleure articulation entre formation et recherche pour les EC, sans qu'il soit possible de préjuger à ce stade les actions effectives qui seront mises en place.

Daniel Alquier rappelle que les membres de la CR sont invités à contribuer et participer à la réflexion.

2. Renouvellement d'une partie du Comité éditorial des PUF – pour décision - annexe 1 et 2

Conformément aux articles 3 et 4 des statuts sur la constitution du comité éditorial des PUF (Presses Universitaires François Rabelais), « *les membres élus (...) sont nommés par le conseil scientifique à partir d'une liste proposée par le comité éditorial sortant. Les membres élus du comité éditorial sont des personnels titulaires en activité de l'Université François Rabelais. Le mandat de chaque membre élu est de 4 ans, avec un renouvellement du comité par moitié tous les 2 ans. Les membres élus sont rééligibles sans limite.* »

Les statuts du comité éditorial des PUF ont été votés en 2010 par la commission recherche. Ce comité est constitué de 20 membres nommés pour 4 ans et renouvelé par moitié tous les 2 ans.

Le mandat de 4 ans de 8 membres du comité éditorial est arrivé à terme. Il s'agit donc pour la commission recherche de se prononcer sur la proposition de renouvellement de la moitié des membres de ce comité éditorial qui lui ait soumis.

Sur les 8 membres proposés, 4 sont des renouvellements de mandat et, pour les 4 autres il s'agit d'un premier mandat.

La liste proposée, discutée en comité éditorial, est la suivante :

- Laurent GERBIER (Philosophie) – RENOUVELLEMENT
- Jean-Louis GUERENA (Civilisation espagnole) – RENOUVELLEMENT
- Richard HILLMAN (Littérature anglaise) – RENOUVELLEMENT
- Florence VELGE-ROUSSEL (Médecine/Pharmacie) – RENOUVELLEMENT
- Alexandre DEROCHE (Histoire du Droit) – PREMIER MANDAT
- David DOUYERE (Information-Communication) – PREMIER MANDAT
- Sylvère MENEGALDO (Littérature médiévale) – PREMIER MANDAT
- Antonine NICOGLU (Sciences humaine en Médecine) – PREMIER MANDAT

Samuel Leturcq, directeur des PUFR et membre de la commission recherche, précise que le rôle du comité éditorial des PUFR est de regarder les résultats commerciaux, d'effectuer les choix de publication, de comprendre le fonctionnement d'une maison d'édition. Les manuscrits soumis aux PUFR sont examinés par des experts qui écrivent un rapport sur lequel le comité d'édition peut s'appuyer pour décider d'éditer ou non. Pour constituer ce comité, il est recherché une certaine diversité dans les disciplines et des personnes prêtes à s'investir. Le catalogue des PUFR s'ouvre de plus en plus à la médecine donc il a été souhaité de renforcer cette compétence au sein du comité.

Un des membres de la commission recherche fait remarquer que les statuts ne prévoient pas de quorum, cela sous-entend qu'une personne qui siégerait seule pourrait prendre des décisions. Samuel Leturcq précise que dans les faits, il y a toujours un minimum de 50% de présents.

Il poursuit en indiquant que la structure va s'en doute évoluer dans les mois à venir et donc que les statuts seront revus.

Samuel Leturcq est ensuite questionné sur la non-présence d'enseignant chercheur relevant des sciences. Il explique alors que certaines conditions sont requises pour proposer des personnes relevant d'une discipline. Il faut en effet qu'il existe un vivier et que la politique éditoriale des PUFR s'axe vers des livres ou des manuels relevant de cette discipline.

- ☞ Après ces échanges, la commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur la proposition de renouvellement de la moitié des membres du comité éditorial des PUFR.

3. Aide aux doctorants internationaux (ADI) – modalités et constitution d'une commission ad-hoc – pour avis

Rappel du dispositif et Appel ADI:

- Il s'agit d'un dispositif mis en place en 2016 afin d'attribuer une aide ponctuelle pour le séjour à Tours d'un doctorant international qui ne dispose pas de moyens décentes.
- Par doctorant international, il faut entendre doctorant inscrit à l'université de Tours et préparant son doctorat pour partie à Tours et pour partie dans un établissement étranger. Le dispositif est donc destiné essentiellement à des doctorants en cotutelle internationale.
- Depuis 2018, cette action est menée grâce au soutien financier de la Fondation Rabelais.
- Le prochain appel sera lancé en février. Les dossiers devront remonter par le biais des écoles doctorales qui émettront un avis, avant que la commission ad-hoc ne se réunisse en avril.

Composition de la commission :

- La commission *ad hoc* ADI est constituée de la Présidente de la Fondation Rabelais, du VP recherche, du VP écoles doctorales, des directeurs des 5 écoles doctorales ou leurs représentants, de 4 membres de la commission recherche dont 2 représentants étudiants et de la Responsable administrative des écoles doctorales.
- Le VP Recherche sollicite auprès des membres de la CR des volontaires pour participer à la commission ad-hoc qui se réunira le 24 mars après-midi. Aurélien Chuard, Xavier Corby, Christine Georgelin et Camille Dreveau se proposent de participer à cette commission.

☞ La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition

4. Validation de Jérôme Thibonnet à la direction de l'unité de recherche SIMBA - pour décision

Jérôme Thibonnet remplaçait Alain Gueffier, en arrêt depuis plusieurs mois, à la direction de l'EA 7502 SIMBA (Synthèse et Isolement de Molécules BioActives).

Suite au décès d'Alain Gueffier, le conseil du laboratoire SIMBA s'est prononcé favorablement à la nomination de Jérôme Thibonnet à la direction de SIMBA.

Conformément aux prérogatives de la commission recherche, celle-ci doit émettre un avis sur cette nomination.

☞ Un **avis favorable à l'unanimité** est donné à la nomination de Jérôme Thibonnet à la direction de l'EA 7502 SIMBA.

5. Informations générales & Discussions

Points Généraux :

- **L'Appel à Projets Actions de Recherche Transversale** vient d'être lancé pour la seconde année. Une enveloppe de 50 K€ sur le budget de la commission recherche est allouée à ce dispositif permettant de financer des projets relevant de 2 unités de recherche rattachées à 2 écoles doctorales différentes. Chaque projet transversal retenu peut obtenir un financement de 10k€ maximum. Les projets seront étudiés à la CR du 28 avril.
- Retour sur **l'Appel à Projets ARD** : les 8 dossiers ont bien été déposés.
- **Appels nationaux 2019 :**
 - 17 projets ANR obtenus en 2019 (dont 4 ANR JCJC)
 - Succès à d'autres appels : ANRS, Santé (CHRU)
- Divers appels ouverts : Equipex+ / Datacenter

Points particuliers :

- A nouveau une réunion de **lancement APR et ANR** → 6/2/2020
- Journée aide **ANR Phase 2** → 3/3/2020

Points essentiels :

➤ **Situation aux Tanneurs**

Les locaux sont occupés et ont été dégradés, des vols ont été commis. L'université a porté plainte, on ignore à ce stade le coût des réparations et la prise en charge par les assurances.

➤ **Informations LPPR**

Daniel Alquier commence par rappeler des éléments de contexte. L'action LPPR a été lancée en février 2019 par l'Etat auprès de toute la communauté universitaire. Au sein de l'université, les directeurs d'unités ont été sollicités et invités à échanger au sein de leur laboratoire sur la LPPR afin de contribuer à la réflexion. Une page WEB sur le site de l'université a été créée pour recueillir les contributions individuelles et celles des unités de recherche (avec un lien pour le dépôt direct sur le site du ministère). Une synthèse de ces contributions a enfin été portée par le bureau des Vice-Présidents Recherche, afin d'alimenter la contribution de la CPU.

Puis, l'Etat a mis à disposition à partir de septembre 2019 un catalogue des éléments de réflexion recueillis sous la forme d'un rapport en 3 axes de plusieurs centaines de pages, synthétisant des éléments qui pourraient être repris (ou non) dans la future loi. A ce stade, la loi n'est pas écrite et nombre d'éléments sont encore à la discussion. On peut encore contribuer à la réflexion.

Globalement, l'idée initiale était ambitieuse avec un objectif commun, celui d'augmenter les moyens en recherche. Aujourd'hui, des points restent sensibles, il est important de continuer à échanger et porter nos réflexions au plus haut niveau.

Suite à cette présentation, des échanges s'engagent. Certains posent le constat que les modalités de la mobilisation n'ont pas selon eux opéré. La question de fond repose sur la façon d'organiser et de structurer la recherche au sein des universités. Quelle ambition l'Etat souhaite mettre en place pour la Recherche en France ?

Sont évoqués les fonds dédiés à l'enseignement supérieur qui n'arrivent pas, les moyens de base dédiés à la Recherche qui ne suffisent pas et qui sont mal répartis, l'interrogation forte demeure sur la possibilité de modulation des heures d'enseignement pour faire plus de recherche, le fait qu'il y ait de plus en plus d'étudiants et de moins en moins de moyens, la lourdeur des tâches administratives, l'existence de deux types d'universités à deux vitesses, la fragilisation des statuts, les modalités de conception des RH...

Après ces débats, l'idée d'une motion de la commission recherche qui poserait les craintes liées à ce projet de loi à venir est proposée.

Un vote à bulletin secret est alors organisé sur la question suivante : « souhaitez-vous que la CR vote une motion sur la LPPR ? »

Résultats du vote sur 26 votes exprimés :

19 OUI 6 NON 1 BLANC

Dans le cadre de la CR réuni en formation plénière le 21 janvier 2020, les membres de la CR ont voté à la majorité la motion suivante concernant le projet de loi de programmation LPPR :

Motion de la Commission Recherche de l'université de Tours sur la LPPR

La CR exprime ses craintes sur plusieurs points portés par les groupes de travail :

- *Le renforcement de la précarisation des jeunes chercheurs et jeunes chercheuses et des personnels BIATSS*
- *La modulation obligatoire du service sans un référentiel national pour les enseignants chercheurs*
- *Le risque de baisse des soutiens de base (financier et personnels)*
- *La disparition de la collégialité de l'évaluation des carrières par les pairs au niveau national*

La CR réaffirme son attachement au statut de fonctionnaire d'Etat et souhaite un plan de recrutement ambitieux et des moyens qui s'y rapportent.

En conclusion, la CR souhaite qu'une concertation élargie se poursuive au niveau national avant tout dépôt d'un projet de loi.

Résultats du vote sur 25 votes exprimés (1 départ en cours de séance) :
24 OUI 1 NON

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance à 17h30.